

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

La numéro : 0,59 €

Abonnement. - Un an (décret n° 2001-855 du 19 octobre 2001) :

France et outre-mer : 39,90 € (13,90 € + 25,00 € de frais de port) — Etranger : 67,70 € (13,90 € + 53,80 € de frais de port)

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

ASSOCIATIONS

Loi du 1^{er} juillet 1901

FONDATIONS D'ENTREPRISE

Loi du 4 juillet 1990



DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr

Standard : 01-49-59-75-08 Renseignements documentaires : 01-49-59-75-79 Annonces : 01-49-59-75-96 ou 01-49-59-75-72 Abonnements : 01-49-59-75-23 (9 h 30 à 12 h 30)

- chez Mme Crechet (Véronique), 32, avenue des Rougemonts, 77140 Montcourt-Fromonville. Date de la déclaration : 12 mars 2002.
- 2325 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. ZONE 26. Objet : management, production et promotion de jeunes artistes émanant principalement de quartier défavorisé dans les domaines musical et artistique dans un premier temps, puis sur les domaines sportif, culturel et humanitaire afin de réaliser des manifestations accessibles au grand public à travers des concerts, spectacles vivants, expositions, soirées dansantes, disques, reportages, clips, rencontres, voyages organisés. Siège social : bâtiment Acadia, appartement 1/62, rue Guillaume-Briconnet, 77100 Meaux. Date de la déclaration : 13 mars 2002.
- 2327 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. WOMEN OF AFRICA « W.O.A. ». Objet : en France, en Afrique, en Europe et dans le reste du monde, promouvoir l'image et l'épanouissement de la femme africaine, son implication dans la vie civile et sociale, l'entraide et de solidarité, l'assistance et la consolidation de l'esprit de groupe; promouvoir le développement social urbain ou local des femmes et filles africaines par l'éducation, la culture, le sport, l'encadrement des jeunes orphelins, handicapés et enfants défavorisés, l'insertion sociale, la formation, la médiation culturelle, l'aide médicale et humanitaire; promouvoir le développement durable en Afrique par l'encouragement et le financement de micro-projets, les activités des femmes du secteur informel, la participation des femmes et des jeunes au développement de leur village, ville et pays, de l'environnement, la lutte contre la délinquance, l'exclusion, les violences, l'illettrisme, le SIDA, la famine, les MST et autres fléaux; promouvoir les échanges d'idées et la dynamique de groupe. Siège social : 18, rue de Sauvoy, 77165 Saint-Soupplets. Site internet : web : www.womenofafrica.org. M.él. : email:info@womenofafrica.org. Date de la déclaration : 13 mars 2002.
- 2328 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. FORM'BIEN ETRE/CONSEIL. Objet : dispenser des cours individuels ou collectifs aux personnes les plus démunies permettant une réinsertion professionnelle rapide et à moitié prix de ceux existants; public visé : recrutement des élèves supérieurs des Assellic, A.N.P.I., chômeurs, RMIstes, personnes en difficulté de réinsertion; permettre aux personnes les plus défavorisées de retrouver un équilibre et une qualité de vie grâce à des cours permettant d'optimiser le potentiel de chacun; aider les personnes à découvrir d'autres voies de réinsertion; cours individuels ou collectifs de courte durée accessible à tous débouchant sur différents domaines. Siège social : chez M. et Mme Monfront, chemin des Meuniers, 77600 Jossigny. Date de la déclaration : 13 mars 2002.
- 2329 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. STOP AFRICAN MISERY ASSOCIATION (S.A.M.A.). Objet : s'engager dans l'aide au développement; agir en amont dans la formation, en amont et en aval dans la structuration de l'entreprise et du secteur commercial. Siège social : chez Mlle Katouka (Shirley), 3, avenue Saint-Germain-des-Noyers, 77400 Saint-Thibault-des-Vignes. M.él. : sama@free.fr. Date de la déclaration : 15 mars 2002.
- 2330 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. ASSOCIATION INVENIENDI. Objet : développer toutes formes de recherches et d'actions en faveur d'enfants, d'adolescents et d'adultes souffrant de troubles importants du développement et de la cognition, en matière d'éducation, de pédagogie et de la connaissance en général. Siège social : 4, rue Cahen-d'Anvers, 77420 Champe-sur-Marne. Date de la déclaration : 15 mars 2002.
- 2331 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. ASSOCIATION DE QUARTIER « LES TOUVENTS ». Objet : animation et défense des intérêts du quartier. Siège social : chez Mme Michault (Sylvie), 3, allée Edouard-Coréis, 77400 Lagry-sur-Marne. Date de la déclaration : 15 mars 2002.
- 2332 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. JAIGNES VILLAGE. Objet : manifestations diverses, loisirs sportifs, voyages, repas animés et repas dansants. Siège social : chez M. Huguenot (Pascal), Pente-du-Moulin, 77440 Jaignes. Date de la déclaration : 15 mars 2002.
- 2333 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. FAMAKA PROD. Objet : permettre la promotion de formations musicales (logistique, artistique et technique), la promotion de spectacles pour enfants (logistique, artistique et technique), l'élaboration et la mise en place de la logistique définissant l'image publique ou privée des artistes choisis; conseils artistiques; promotion de la photographie artistique. Siège social : 59, sentier des Reddoux, 77450 Bably. Date de la déclaration : 15 mars 2002.
- 2334 - Déclaration à la sous-préfecture de Provins. TRAIN A VAPEUR DE LA BRJE. Objet : faire fonctionner un train à vapeur touristique entre Longueville, Provins et Villiers-Saint-Georges (Seine-et-Marne); promouvoir toute activité touristique qui serait liée à ce train à vapeur. Siège social : mairie, place de la Mairie, 77560 Villiers-Saint-Georges. Date de la déclaration : 15 mars 2002.
- 2335 - Déclaration à la sous-préfecture de Provins. ASSOCIATION DE DEFENSE DES INTERETS DE LA BASSEE (A.D.I.B.). Objet : défendre les intérêts de la Bassee; participer aux différents groupes de travail constitués dans le cadre de ces projets; faire valoir les intérêts de toutes les composantes de ses membres (habitants des villages concernés, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, amoureux de la nature...); diffuser largement les informations en sa possession; organiser des réunions d'information. Siège social : mairie, rue Grande, 77126 Châtenay-sur-Seine. M.él. : assobassee@aol.com. Date de la déclaration : 18 mars 2002.
- 2336 - Déclaration à la sous-préfecture de Provins. GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DE L'AVENIR. Objet : mise à disposition de ses membres de salariés. Siège social : Quincy, 77160 Saint-Filliers. Date de la déclaration : 18 mars 2002.
- 2337 - Déclaration à la sous-préfecture de Provins. GELI LANKUNDE. Objet : soutenir et améliorer les conditions de vie de tout Guinéen en détresse physique ou morale. Siège social : chez Mlle Marcovic (Lestina), 16, rue du 11-Novembre, 77120 Amilla. Date de la déclaration : 18 mars 2002.
- 2338 - Déclaration à la sous-préfecture de Provins. LES ROSES POUR TOUS. Objet : lutter contre le sida. Siège social : 6, rue du Pré-Botin, 77160 Provins. Date de la déclaration : 18 mars 2002.
- 2339 - Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. CELEBRITY'S PROD. Objet : association organisatrice de soirées événementielles (privé). Siège social : chez M. Gomez (Ludovic), 24-26, rue de Ferrare, 77300 Fontainebleau. Date de la déclaration : 18 mars 2002.
- 2340 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU CRESCENT. Objet : prendre la défense des intérêts individuels ou collectifs des familles et personnes adhérentes et de s'intéresser à toutes les questions relatives aux conditions de location, à l'habitation, à l'environnement, à l'hygiène, à la sécurité et de mener toutes les actions nécessaires à leurs réalisations; contrôler les dépenses des charges locatives. Siège social : 3, rue Sainte-Claire-Deville, 77185 Lognes. M.él. : lecrecent@carmail.com. Date de la déclaration : 19 mars 2002.
- 2341 - Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. Z.M. TEAM COMPETITION. Objet : permettre aux membres de l'association de pratiquer les sports équestres et de participer à des compétitions équestres; assurer le transport des chevaux des membres de l'association; promouvoir l'équitation, notamment le dressage, par le biais des compétitions en France ou à l'étranger; favoriser le développement de l'élevage de chevaux. Siège social : chez Mme Zappella-Bailly (Danièle), 51, route de Miette, 77690 Montigny-sur-Loing. Date de la déclaration : 19 mars 2002.
- 2342 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. KACTUS. Objet : promotion de jeunes talents; création d'ateliers artistiques; créer et animer des événements; participer à la dyna-

SOUS-PREFECTURE DE MEAUX

ASSOCIATIONS

(loi du 1^{er} juillet 1901)

RECEPISSE DE DECLARATION

N° de dossier: 1/12818

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association;

Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée;

Le Sous-Préfet de Meaux

Certifie avoir reçu de Mme DJOMSEU Patricia
Président

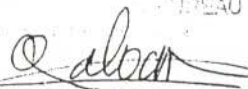
demeurant 18 rue du Sauvoy
77165 SAINT-SOUPPLETS

une déclaration en date du 13/03/2002
par laquelle il-elle fait connaître la constitution d'une association ayant pour titre:
WOMEN OF AFRICA (W.O.A)

dont le siège social est situé: 18 rue du Sauvoy
77165 SAINT-SOUPPLETS
ainsi que deux exemplaires des statuts de ladite association,

MEAUX, le 13 mars 2002

Le Sous-Préfet,

RECEPISSE DE DECLARATION
LEAUX
ANGELINA GENE


Extrait du décret du 16 août 1901

Article 1^{er}: La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 1^{er} juillet 1901 est faite par ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association. Dans le délai d'un mois elle est rendue publique au moyen de l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social.

Extrait de la loi du 1^{er} juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.